



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

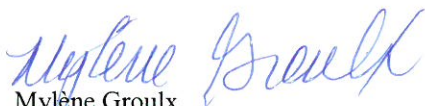
**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2017-02, ayant pour effet de modifier le règlement «règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme» no. 2000-04, le «règlement de zonage» no. 2000-05 et le «règlement de lotissement» no. 2000-06.**

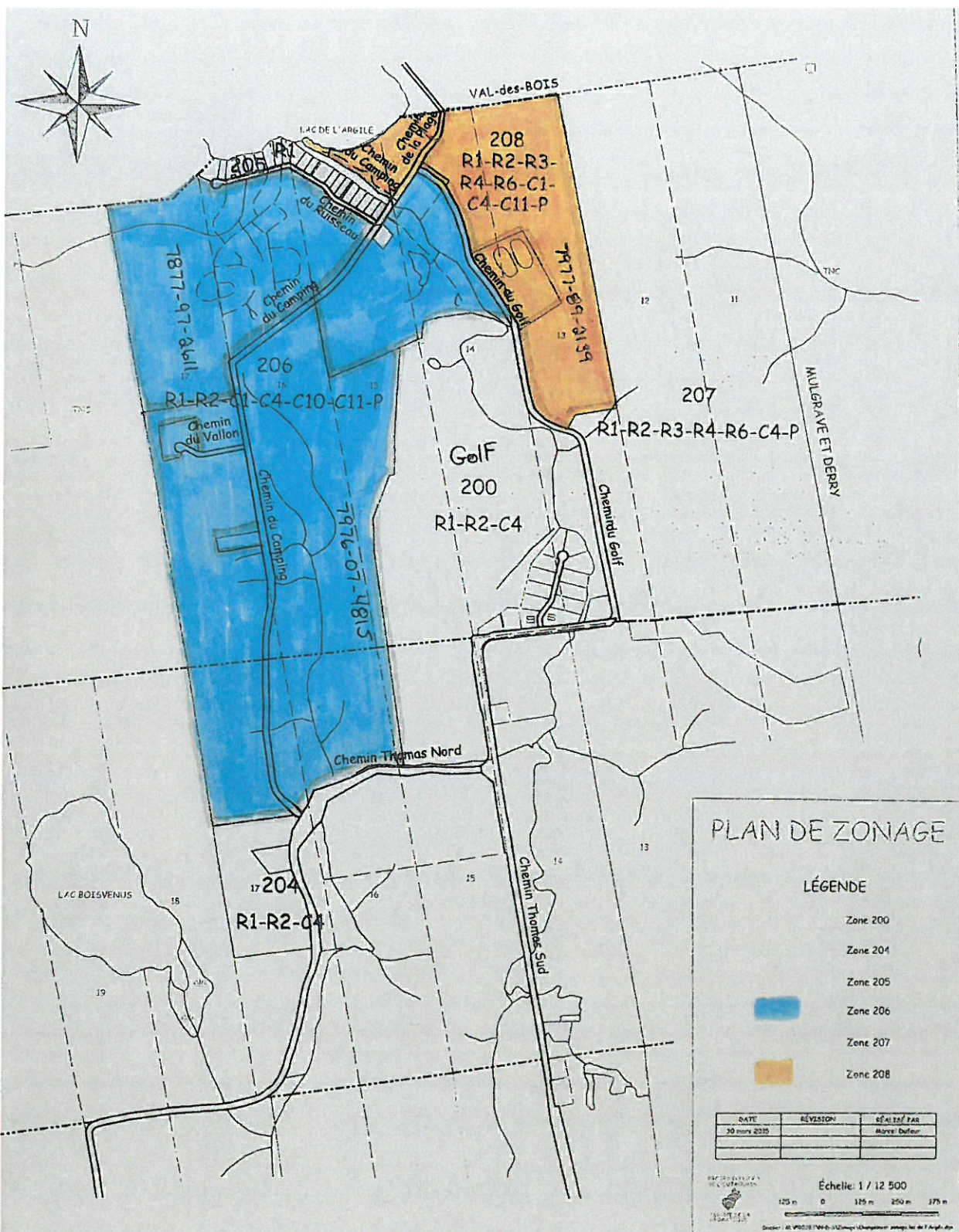
AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2017, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté le premier projet de règlement numéro 2017-02, ayant pour effet de modifier le règlement «règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme» no. 2000-04, le «règlement de zonage» no. 2000-05 et le «règlement de lotissement» no. 2000-06
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 octobre 2017, à 19h00 au sous-sol du 45, rue des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec.
3. En Résumé, ce projet de règlement a pour but d'implanter un projet récréotouristique intégré pour le développement du camping au Lac d'argile:
  - A. D'ajouter, au règlement d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme, une définition de l'expression « projet récréotouristique intégré »;
  - B. De lever, au règlement de zonage, la restriction d'un seul bâtiment principal par lot, dans le cas d'un « projet récréotouristique intégré »;
  - C. De lever, au règlement de lotissement, l'obligation d'obtenir un permis de lotissement, dans le cas d'un « projet récréotouristique intégré »;
  - D. De permettre un « projet récréotouristique intégré » dans les zones 206 et 208;
  - E. De permettre d'implanter les roulottes de parc sur des pieux ou blocs de béton avec vide sanitaire;
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement ainsi qu'une carte de la zone peuvent être consulté aux Centre administratif de la municipalité, sis au 45 rue Des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec, durant les heures normales d'ouverture.
6. Le projet de règlement 2017-02 contient des dispositions propres à un règlement susceptibles d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement concerne le secteur du lac d'argile, zone 206 et 208 ainsi que les zones contigus 21, 30, 200, 203, 204, 205, 207.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017.

  
Mylène Groulx  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière





### PLAN DE ZONAGE

#### LÉGENDE

- Zone 200
- Zone 204
- Zone 205
- Zone 206
- Zone 207
- Zone 208

DATE	RÉVISION	ÉCHÉLÉ PAR
30 mars 2020		Alain Dufour

Échelle: 1 / 12 500

0 125 m 250 m 375 m

100

100

100

100